

Accès aux médecins de famille

Le RPCU salue l'entente entre la FMOQ et le ministre de la Santé et des Services sociaux

Montréal, 25 mai 2015 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, salue l'entente intervenue entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et le ministre de la Santé et des Services sociaux, D^r Gaétan Barrette, concernant l'amélioration de l'accès aux médecins de famille.

« Cette entente favorisera un plus grand accès aux services de médecine familiale et c'est le but recherché » s'est réjoui M. Pierre Blain, directeur général du Regroupement. « Le RPCU a toujours souhaité une entente entre les parties pour une meilleure efficacité du réseau » a-t-il ajouté.

L'entente prévoit notamment des cibles d'inscription, de suivi et d'assiduité pour les médecins de famille, des indicateurs de performance permettant d'évaluer l'atteinte de ces cibles ainsi que la création de nouveaux groupes de médecine de famille (GMF) et de groupes de médecine de famille réseau (GMF-R).

Rappelons que lors de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 20 en février dernier, le RPCU invitait les parties concernées à entreprendre des pourparlers sérieux et sereins pour concrétiser l'esprit de l'article 3.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, à savoir que la raison d'être des services de santé et des services sociaux est la personne qui les requiert.

« Les 8 000 000 d'usagers du réseau de la santé et des services sociaux doivent être au cœur des préoccupations des décideurs, des acteurs et des intervenants du réseau. L'intérêt de l'utilisateur doit guider toutes les décisions et toutes les actions et, à cet égard, nous entendons demeurer vigilants », a rappelé M. Claude Ménard, président du Regroupement.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744

rpcu